

BRIDGE

Réaménagement des 5ème et 6ème étages



Monopoly des mètres carrés ou respect des salarié-e-s?

Un an après le lancement de l'Ancre territorial entreprise, réorganisation aux multiples tiroirs qui soulève toujours autant de question qu'à ses débuts, le CSEE était consulté sur un projet de réaménagement des 5ème et 6ème étages du site Bridge.

Le regroupement des équipes de la Direction Entreprises et de la DSCE peut faire fait sens ; encore faut-il maintenir un lien étroit entre les deux équipes de ces directions qui ont vocation à travailler ensemble. D'une manière générale, ce réaménagement ne sera pas anodin loin s'en faut puisque l'un des enjeux du projet sera de « poursuivre l'optimisation des coûts liés aux charges et loyers du site Bridge »

Par ailleurs l'un des enjeux pour DEF est de libérer 60% des surfaces actuelles occupées au 5ème étage. Une réduction des coûts pour l'entreprise qui se fera une nouvelle fois au détriment des conditions de travail des salarié.es puisque le taux de partage va passer à 0,6.

NORMES INRS

Un espace de 11 m² pour chacun-e dans un bureau collectif fermé (plusieurs bureaux dans une pièce cloisonnée).

Un espace de 15 m² pour chacun-e dans un espace collectif (open space)

L'INRS recommande de façon précise les dimensions des espaces de travail en bureau et un espace minimum de 10 m² pour une personne seule, 11 m² par personne dans un bureau collectif (soit 22 m² pour deux personnes ou 33 m² pour trois, etc.) ; 15 m² par personne dans un espace collectif bruyant (si les tâches nécessitent des communications téléphoniques par exemple).

Puisque 395 salarié.es sur le périmètre concerné ont un avenant télétravail, nous rappelons qu'il est lié soit à l'allongement du temps de trajet soit aux conditions de travail sur site (espace bruyant). Par conséquent concernant l'amélioration annoncé sur le bilan environnemental en matière de consommation énergétique et d'empreinte carbone est d'une certaine manière faussée puisqu'il y a un report sur les salarié.es lorsqu'ils sont en télétravail.

Nous serons donc très loin du compte. Une nouvelle fois ce projet va dégrader les conditions de travail des salarié.es.



BRIDGE

Réaménagement des 5ème et 6ème étages



Monopoly des mètres carrés ou respect des salarié-e-s?

Les élu.es CGT ont rappelé à la direction quelques points essentiels : en plus de créer des inquiétudes et des mécontentements pour les salariés, ce déménagement soulève des RPS qui ne sont pas pris en compte dans la globalité du projet

- Une réduction des espaces qui peut engendrer des nuisances sonores et des tensions entre les équipes.
- Le nombre de position de travail par salariés va passer de 0,8 à 0,6 ce qui va de facto augmenter les bruits et la densité des plateaux.
- La confidentialité qui ne sera pas assurée pour certaines équipes aux vues des dispositions des quartiers en Open-space ou environnement dynamique.
- L'impact au niveau du parking de Bridge
- Une réduction des espaces calmes et repos au profit d'espace dynamique de travail ce qui va impacter fortement la qualité de vie au travail
- Une augmentation de la fréquentation du RIE qui est déjà très fréquenté particulièrement les mardis et jeudis.

Nous avons par ailleurs interrogé la direction afin de savoir si ce projet aurait des conséquences sur les rythmes actuels concernant le télétravail. Ce à quoi la direction a répondu qu'en l'état actuel, le souhait est de maintenir le rythme actuel des équipes. Un retour d'expérience sera fait dans les 6 mois.

L'ensemble des délégations du CSEE ayant constaté des manquements aux obligations d'information et de consultation loyale, précise et suffisante, elles ont refusé de rendre un avis.

Pour la CGT ne pas rendre d'avis ne suffit pas.

Face à la dégradation récurrente des conditions de travail et à l'éloignement toujours plus important du lieu de travail par rapport au lieu de vie depuis de nombreuses années, le télétravail devient un refuge pour de nombreux collègues. Ce repli transfère les coûts sur les salariés sans obérer la dégradation pour autant.

Il faut prendre le taureau par les cornes et c'est pourquoi la CGT revendique la suppression du flex office comme des open-spaces, le retour à des positions de travail attitrées et le respect des normes INRS.

La CGT renouvelle par ailleurs son exigence de conditions de télétravail qui garantissent la frontière entre la vie professionnelle et la vie personnelle : heures de joignabilité, coupure de l'accès à la messagerie et aux applications.

